

## ELECTION AU CONSEIL DE L'UFR DE MÉDECINE EN DATE DU 8 NOVEMBRE 2018

### PROCURATION

#### Je soussigné.e :

*Le/la mandant.e*

Nom de famille : .....

Nom d'usage : .....

Prénom : .....

Collège électoral :

Collège A       Collège B       Collège P       Collège des BIATSS

#### Donne procuration à :

*Le/la mandataire*

Nom de famille : .....

Nom d'usage : .....

Prénom : .....

Le mandataire doit être inscrit dans le même collège électoral que vous :

Collège A       Collège B       Collège P       Collège des BIATSS

Pour voter en mes lieu et place pour l'élection des représentant.e.s au scrutin cité en en-tête.

**Attention, conformément à l'article D. 719-17 du Code de l'éducation, les procurations doivent être établies dans les conditions énumérées ci-après :**

- Nul ne peut être porteur de plus de deux procurations.
- Le présent imprimé ne doit pas être raturé ni surchargé.
- Le présent imprimé doit être personnellement retiré et enregistré par le mandant auprès des services de l'Etablissement.
- **En aucun cas ce formulaire ne pourra être accepté le jour du scrutin pour établir une procuration.**

**Cet imprimé doit être remis au service du personnel - bureau 2004, 2<sup>e</sup> étage  
selon le calendrier joint, au plus tard le 7 novembre à 12h00.  
Un justificatif d'identité devra obligatoirement être présenté.**

#### Cadre réservé à l'administration

- Justificatif(s) d'identité présenté(s) :
- Carte professionnelle
- Carte nationale d'identité
- Passeport
- Carte vitale avec photographie
- Autre pièce :

**Signature du mandant**  
précédée de la date et de la  
mention manuscrite :  
« *bon pour pouvoir* »  
Le :

### Localisation du bureau d'enregistrement des procurations des Personnels

Service du Personnel- Bureau 2004 - 2ème étage

Dates	Horaires jusqu'au 7 novembre à 12h00
Du 16/10 au 19/10	14 h - 16 h 30
Du 22/10 au 26/10	10 h - 12 h
Les 29/10 et 31/10	10 h - 12 h
Le 30/10	14 h - 16 h 30
Les 5/11 et 6/11	10 h - 12 h      14 h - 16 h 30
Le 7/11	10 h - 12 h